



Yvelines
Le Département



**15^{ème} Coupe Nationale des Entreprises
Coupe des Lauriers du Sport Ile-de-France
16 - 17 juin 2018
Club de Voile Saint Quentin en Yvelines**

INSTRUCTIONS DE COURSE

Préambule :

La Coupe Nationale des Entreprises est une régates où la convivialité et l'esprit sportif doivent être les maîtres mots. Si le jeu de la régates implique des engagements de chacun dans cet esprit, il ne peut se concevoir des haussements de voix, des invectives entre coureurs ou vers les arbitres en accord avec le principe de base des RCV,

Les concurrents du sport de la voile sont soumis à un ensemble de règles qu'ils sont tenus de suivre et de faire appliquer. Un principe fondamental de sportivité est que les concurrents qui enfreignent une règle effectueront rapidement une pénalité qui peut être de devoir abandonner.

Rappel de la RCV 2 : NAVIGATION LOYALE

Un bateau et son propriétaire doivent concourir dans le respect des principes de sportivité et de fairplay. Un bateau peut être pénalisé selon cette règle seulement s'il est clairement établi que ces principes ont été bafoués. La pénalité peut être soit une disqualification soit une disqualification qui ne peut être retirée.

Dans le respect de chacun et pour le bon déroulement de la régates, il ne sera toléré aucun débordement. Si tel était le cas, le coureur fautif, après un premier avertissement, sera disqualifié pour la course par les arbitres sur l'eau en application de la RCV 2

1. RÈGLES

La régates sera régie par :

- 1.1.** les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*, incluant l'annexe D (course par équipe)
- 1.2.** les règlements fédéraux

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé dans l'enceinte compétition à proximité de la tente accueil.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 3.1** Tout changement dans le programme des courses sera affiché avant 19h00 samedi.
- 3.2** Le comité de course pourra modifier les instructions de course verbalement :

- (a) à terre : lors du briefing quotidien
- (b) sur l'eau : avant l'envoi du signal d'avertissement, en envoyant le pavillon L et en faisant 4 signaux sonores, pour informer les concurrents qu'ils doivent s'approcher du bateau comité afin de recevoir les instructions verbales. Ceci modifie signaux de course.
- (c) Ces modifications aux IC seront affichées au tableau officiel d'information à la fin de la journée de course.

4. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au mât de la digue Ouest.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 5 minutes après l'amenée de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

5. PROGRAMME DES COURSES

Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Samedi 16 juin

11h45 : briefing coureurs obligatoire et tirage au sort des groupes

13h00 - 18h30 : phases éliminatoires

Dimanche 17 juin

9h00 : briefing coureurs obligatoire

9h30 : suite des phases éliminatoires et phases finales

Fin des courses : remise des prix.

L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est 13h00 pour le samedi 16 juin.

L'ordre de passage des équipes sera affiché sur le tableau officiel. Des appels à la voix seront effectués en complément.

Il ne sera pas donné de signal d'avertissement après 16h00 le dimanche 17 juin.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe sera le pavillon L'équipe.

7. PARCOURS

Le parcours sera indiqué sur le tableau officiel et sera décrit pendant le briefing. Il sera fonction des conditions météo.

8. MARQUES

Les marques de parcours seront précisées sur la description des parcours

9. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones de pêche sont considérées comme des obstacles et sont interdites à la navigation. Les coureurs ne doivent pas y pénétrer sous peine de disqualification.

Il est interdit de passer entre la marque (indiquée lors du briefing) et la digue ouest.

10. DÉPART

- 10.1. La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.

Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

- 10.2. Les départs de course suivant la première course seront donnés dès que possible.

- 10.3. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 2 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

- 10.4. Les départs de course seront donnés de la façon suivante (ceci modifie la RCV 26) :

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le départ
Avertissement	Pavillon de Série - signal sonore	3
Préparatoire	Pavillon P - signal sonore	2
Minute	Affalée du pavillon P - long signal sonore	1
Départ	Affalée du pavillon de Série - signal sonore	0

- 11. **CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS** : Pas de changement de parcours

12. ARRIVÉE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange situé sur la digue et le côté parcours de la marque d'arrivée.

Une petite bouée sera mouillée à proximité de la digue, il y a interdiction de passer entre la digue et cette bouée pour éviter de toucher les rochers

13. SYSTÈME DE PENALITÉ

13.1. Les courses seront arbitrées sur l'eau selon les annexes D2.2 et D2.3.

13.2. La règle D2.2(a) est modifiée telle que : « Il doit héler « Proteste » à la première occasion raisonnable pour chaque réclamation ».

13.3. La règle D1.3(a) est modifiée de telle sorte que, pour les catamarans, la pénalité d'un tour est remplacée :

- (a) par un empannage si le bateau est sur un bord de louvoyage,
- (b) par un virement de bord si le bateau est sur un bord de portant.
- (c) par un empannage ou un virement de bord si le bateau est sur un bord de travers.

13.4. Les règles D2.2(f) et D2.3 sont modifiées de telle sorte que, pour les dériveurs, la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour, comprenant un virement de bord et un empannage.

13.5. Quand un Umpire décide qu'un bateau a obtenu un avantage enfreignant une règle après avoir tenu compte d'une pénalité, l'Umpire peut décider de repénaliser à nouveau.

14. TEMPS LIMITES

14.1. Le temps limite du premier bateau pour finir est de 20 minutes.

14.2. Un bateau manquant à finir dans un délai de 5 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sera classé « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

15. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

15.1. Les règles D1.2(b) et (c) sont supprimées et remplacées par : « Un bateau ayant l'intention de demander réparation pour un incident dans la zone de course doit en informer à la première occasion raisonnable après l'arrivée de la course le comité de course ou un umpire. ».

15.2. Pour toutes les courses le temps limite de dépôt des réclamations est de 5 minutes après l'arrivée du dernier de la course.

Les formulaires de réclamation seront disponibles dans l'enceinte compétition à proximité de la tente accueil.

16. CLASSEMENT

Le classement de la Coupe Nationale des Entreprises sera établi comme suit :

1 - Une phase éliminatoire sur chaque support (dériveur solitaire, dériveur double, catamaran)

La composition des groupes de chaque support sera affichée au tableau officiel.

Si un groupe était incomplet, chaque course correspondant à l'équipe manquante pourra être complétée à tour de rôle par l'une des autres équipes. L'équipe manquante ne marquera aucun point pour cette course.

A l'issue de cette phase éliminatoire, un classement des sélections est établi selon les annexes D3 et D4.

Un round-robin est une série de courses consécutives qui amène les coureurs à égalité de courses effectuées.

Si un round-robin n'a pas pu être mené à son terme, le dernier résultat de chaque équipe ayant une course d'avance sur les autres sera éliminé pour calculer le classement final mais il pourra être utilisé pour départager les égalités.

La RCV D4.4 est modifiée comme suit : « Quand cela est nécessaire, et après prise en compte du paragraphe précédent, les égalités dans une série de round-robin validée doivent être départagées en utilisant le total des points obtenus dans toutes les courses. »

En cas d'ex-æquo pour une qualification en demi-finale, une ou plusieurs courses supplémentaires seront reprogrammées pour départager les équipes. Ceci modifie l'annexe D4.

2 - Une phase de demi-finales

Les 4 premiers du classement général de chaque support se rencontreront au cours d'une phase de demi-finales qui opposeront le 1^{er} au 4^{ème} et le 2^{ème} au 3^{ème}.

3 - Une phase de finales

A l'issue de la phase de demi-finales, une course opposera les équipes des vainqueurs de chaque support pour donner le titre de vainqueur par support.

Une autre course, la petite finale, départagera les 3^{ème} et 4^{ème}.

En fonction des conditions météo, les demi-finales seront ou ne seront pas courues, la finale opposera alors le 1^{er} et le 2^{ème} de la phase éliminatoire.

Si les demi-finales et la finale ne peuvent être courues ou si un support compte moins de 5 équipes, le classement sera celui de la phase éliminatoire.

Le classement par support sera établi selon les résultats de la phase finale pour les 4 premiers, complété par le classement de la phase éliminatoire pour les autres.

Classement combiné

Le classement combiné sera établi à partir de la somme des points obtenus pour chaque support en appliquant la formule : 1^{er} 8 points, 2^{ème} 7 points.... Une entreprise n'ayant pas d'équipe sur un support marquera 0 point pour celui-ci. Le départage des ex aequo se fera à partir des résultats des matchs où elles se sont rencontrées, l'équipe qui a battue l'autre le plus souvent sera devant, si cela ne suffit pas ce sera l'équipe qui aura été la mieux classée en catamaran, puis en dériveur double, puis en dériveur solitaire.

Ce format de course peut être modifié par le comité de course en fonctions des conditions météo. Les modifications seront données oralement aux équipes.

17. RÈGLES DE SÉCURITÉ

Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

18. REMPLACEMENT D'ÉQUIPIER OU D'ÉQUIPEMENT

18.1. Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du comité de course ou du jury.

18.2. Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité à la première occasion raisonnable.

18.3. Chaque équipe devra vérifier son matériel à chaque prise en charge des bateaux. Si un problème matériel intervient après cette vérification, l'équipe en sera tenue pour responsable.

18.4. En cas de problème matériel, il doit être annoncé aussi vite que possible avant le départ, le bateau devra rester proche du comité de course ou suivre les directives données.

18.5 L'envoi du pavillon C sur le bateau comité implique l'interdiction de l'utilisation du spi sur tous les bateaux.

19. ÉVACUATION DES DÉTRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels ou dans les poubelles à terre.

20. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

21. PRIX

Un trophée FFV au vainqueur de chaque support.

La Coupe Nationale FFSE sera décernée à l'entreprise vainqueur du classement combiné.

Pour la course des Lauriers du Sport en Entreprise Ile de France, il sera fait une extraction du classement pour chaque support des équipes Ile de France dont l'entreprise est affiliée à la FFSE.

22. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ARBITRES

Principal Race Officer :	Thierry Frémont
Président du Comité de course :	Gérard Aumont
Président du Jury :	Frédéric Bertold
Juges :	Jean-Luc Alépée, Bernard Nouailhas,
Umpires :	Christophe Ducarroir, Bernard Jubert, Baptiste Verniest,